

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou
Sous-Direction des Personnels
et de la Formation
Service de la formation, du Perfectionnement
et du Recyclage



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
جامعة مولود معمري تيزي وزو
المديرية الفرعية للمستخدمين و التكوين
مصلحة التكوين، تحسين المستوى و إعادة التأهيل

Procès verbal de réunion de la commission ad-hoc chargée de l'élaboration des critères et la sélection des candidats aux formations de perfectionnement à l'ONDEFOC de Rouiba au titre de l'exercice 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Vingt Sept du mois d'Octobre (27/10/2024) à 09h00, s'est tenue la réunion de la commission ad-hoc chargée de la sélection des candidats et l'élaboration des critères de sélection aux formations de perfectionnement au titre de l'exercice 2024, au niveau de la salle des réunion sise au 6ème étage du rectorat de l'université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou.

Ordre du jour : Elaboration des critères de sélection des candidats aux formations de perfectionnement.

Etaient présents :

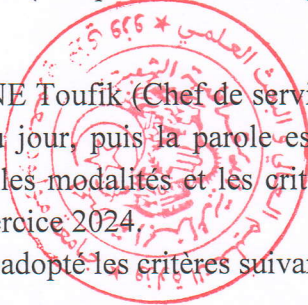
- Monsieur TIHAMOUNINE Toufik, (Chef de service de la formation et du perfectionnement).
- Madame BOUABDALLAH Saliha (représentante élue de la commission administrative paritaire n° 01 des personnels ATS).
- Madame AIT NAMANE Nouria ép-HAMAIDI (représentante élue de la commission administrative paritaire n°02 des personnels ATS).
- Monsieur OUAFI Si Hocine (représentant élu de la commission administrative paritaire n° 03 des personnels ATS).
- Monsieur YOUNSI Ferhat (représentant élu de la commission administrative paritaire n° 04 des personnels ATS).
- Madame SLIMI Nassima (Représentante du syndicat SNAPAP).
- Monsieur CHERIFI Zaher (Représentant du syndicat SNAPAP).

Etaient absent :

- Monsieur CHALALI Karim, Secrétaire Général de l'université (Pris par d'autres obligations).

Après les salutations d'usages, monsieur TIHAMOUNINE Toufik (Chef de service de la formation et du perfectionnement), a rappelé le point inscrit à l'ordre du jour, puis la parole est donnée à tous les membres de la commission à tour de rôle pour discuter sur les modalités et les critères de sélection des candidats aux formations de perfectionnement au titre de l'exercice 2024.

Après un débat fructueux, les membres de la commission ont adopté les critères suivants:



Barème de notation :

Notation positive : Noté sur 15 Points :

- **Cinq (05)** points pour les candidats n'ayant jamais bénéficiés d'une formation de perfectionnement durant les 05 dernières années.
- **Cinq (05)** points pour l'ancienneté générale du candidat, **0.25** points par année et **0.02** par mois.
- **Cinq (05)** points pour la notation du responsable hiérarchique du candidat (Moyenne des quatre notes – besoin en terme de perfectionnement, assiduité, initiative, adaptabilité).

NB : Pour le besoin en terme de perfectionnement exprimé par le responsable hiérarchique, la notation se fera comme suit :

- **Besoin fort (05 points).**
- **Besoin moyen (2.5 points).**
- **Besoin faible (00 points).**

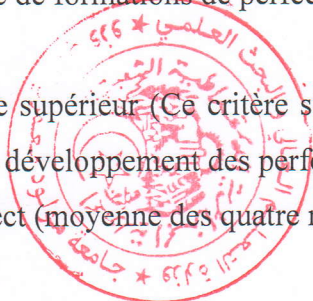
Notation négative :

- Les fonctionnaires ayant déjà bénéficiés des formations de perfectionnement durant les Cinq (05) dernières années, auront une déduction de **Deux (02) points** par chaque formation.
- Les fonctionnaires ayant déjà bénéficiés de **Trois (03)** formations de perfectionnement et plus durant les Cinq (05) dernières années, seront éliminés.

-Départage :

- En cas d'égalité entre deux candidats et plus, le départage se fera en tenant compte des critères suivants par ordre de classement :

- 1- Retenir un candidat qui n'a pas bénéficié de formations de perfectionnement, ou celui qui a bénéficié de moins de formations.
- 2- Retenir le candidat qui occupe un poste supérieur (Ce critère s'applique uniquement à la thématique : Management du changement et leadership – développement des performances des fonctionnaires).
- 3- La note du responsable hiérarchique direct (moyenne des quatre notes).
- 4- L'âge (retenir le plus âgé).



Autres critères spécifiques:

➤ **Les opérations comptables selon les nouveaux dispositifs de la comptabilité et finances publiques.**

- Les comptables assignataires sont prioritaires.

- Les autres candidats rattachés aux comptables assignataires auront une déduction de Cinq (05) points par formation déjà suivi dans les thématiques de la comptabilité publique (LOLF...).

➤ **La gestion des magasins universitaires (prévisions, stocks et inventaires).**

- Les candidats qui travaillent dans les magasins sont prioritaires.

- Dans le cas où le nombre de candidats est supérieur aux nombre de postes affectés à la structure, la commission applique les critères de sélection présentés ci-dessus.

➤ Il ya lieu de noter qu'aucune candidature ne sera acceptée en dehors des services concernés ou du personnels ciblés pour chaque thématiques. (Voir le tableau détaillé des formations).

➤ Les candidats ayant déjà suivi des formations de perfectionnement dans les mêmes thématiques où des thématiques similaires, seront éliminés (Voir le tableau détaillé des formations).

➤ Tout candidat qui dépose un désistement sans motif valable, sera inéligible aux formations de perfectionnement durant deux (02) années suivantes.

L'ordre du jour épuisé, la séance fut levée à 15 heures, jours, mois et ans.

-Monsieur TIHAMOUNINE Toufik,



-Madame BOUABDALLAH Saliha



-Madame AIT NAMANE Nouria ép-HAMAIDI



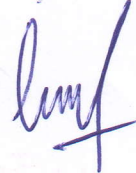
-Monsieur OUAFI Si Hocine



-Monsieur YOUNSI Ferhat



-Madame SLIMI Nassima



-Monsieur CHERIFI Zaher



الأستاذ: بودة أحمد
قيزي وزو
مدير جامعة مولود معمري

